

Réunion d'engagement des intervenants

Compte rendu
Le 13 décembre 2017

Communication

Collaboration

Innovation

Progrès

Lieux de travail sains
et sécuritaires au
Nouveau-Brunswick

WORKSAFE

TRAVAIL SÉCURITAIRE

NB



Table des matières

Lettre de la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB.....	3
Réunion avec les intervenants : Sommaire.....	4
Aperçu	4
Mot de bienvenue et contexte	4
Aperçu de la présentation sur le retour au travail (présentée par Tim Petersen, président et chef de la direction par intérim).....	5
Discussion avec les intervenants	5
Derniers commentaires et prochaines étapes	7
Participants.....	8
Pièces jointes	10



Dorine P. Pirie, LL.B.

Chairperson / Présidente du conseil d'administration

1 Portland Street, P.O. Box 160

Saint John, N.B. E2L 3X9

Phone 506 632-4955

Fax 506 632-4999

1, rue Portland, case postale 160

Saint John (N.-B.) E2L 3X9

Téléphone 506 632-4955

Télécopieur 506 632-4999

Le 13 décembre 2017

Lettre de la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB

Au nom du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, je tiens à vous remercier de votre présence à la quatrième réunion d'engagement des intervenants, qui a eu lieu le 13 décembre 2017 à l'hôtel Delta Hotels by Marriott Saint John, à Saint John. En plus de membres du conseil et d'employés de Travail sécuritaire NB, nous avons pu compter sur la présence de représentants de d'employeurs et de travailleurs; du groupe de travail sur l'indemnisation des accidents du travail; et de différents paliers de gouvernement.

La réunion s'est déroulée selon un format d'engagement connu sous le nom de « café du monde ». Ce format a encouragé les discussions en petits groupes dans un environnement similaire à celui d'un café à ambiance décontractée. En petits groupes animés par un cadre supérieur ou membre du conseil de Travail sécuritaire NB, les intervenants ont discuté du sujet du retour au travail en répondant à trois questions clés :

1. Que signifie le « retour au travail » pour vous?
2. Selon vous, quel serait un obstacle au retour au travail?
3. Que pourrions-nous (c'est-à-dire toutes les parties) faire pour mieux encourager le retour au travail?

Travail sécuritaire NB utilisera les renseignements recueillis dans le cadre de ces discussions pour déterminer des secteurs où il pourrait améliorer ses efforts de retour au travail. Nous espérons que les intervenants ont profité de cette réunion d'engagement en ayant été écoutés, mais également en ayant écouté les points de vue de chacun. Travail sécuritaire NB pense que le travail collectif est la meilleure façon d'atteindre l'un de nos buts communs du retour au travail des travailleurs de la façon la plus sécuritaire et la plus rapide possible.

Nous espérons que vous serez des nôtres à la prochaine réunion, qui aura lieu en avril 2018.

Meilleures salutations,

Dorine P. Pirie
Présidente du conseil d'administration

Réunion avec les intervenants : Sommaire

Aperçu

Le 13 décembre 2017, Travail sécuritaire NB a tenu la quatrième d'une série de réunions d'engagement des intervenants à l'hôtel Delta Hotels by Marriott Saint John, à Saint John. Le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB a accueilli plus de 55 intervenants représentant les travailleurs, les employeurs et différents paliers de gouvernement.

Mot de bienvenue et contexte

La présidente du conseil de Travail sécuritaire NB, Dorine Pirie, a souhaité la bienvenue aux intervenants, en faisant remarquer que leur présence en dit long sur l'engagement collectif visant à créer un régime qui est efficace pour tous et continuera de l'être dans les années à venir.

M^{me} Pirie a précisé que le sujet de la réunion d'engagement était le retour au travail. Elle a ajouté que le travail constituait une partie si importante de notre vie, que c'était un lieu où l'on tissait des liens sociaux et où l'on créait un sens de fierté et de sa propre valeur, et qu'il nous aidait à définir ce que nous étions. Elle a expliqué que le maintien d'un lien avec le lieu de travail lorsque l'on se rétablit d'une blessure subie au travail était important pour réduire les conséquences pouvant découler d'une rupture avec le lieu de travail. Elle a précisé également que des études montraient que plus le congé dû à une blessure au travail est long, moins il y avait de chances que le travailleur retourne au travail.

M^{me} Pirie a expliqué qu'un retour au travail réussi impliquait que le travailleur demeurait au lieu de travail ou qu'il en soit éloigné le moins longtemps possible. Elle a ajouté que le retour au travail rapide offrait de nombreux avantages, y compris l'accélération du processus de guérison, la réduction de la perte de gains, et même l'acquisition de nouvelles compétences et l'exposition à de nouvelles possibilités découlant de différentes possibilités d'emploi.

Elle a indiqué que le retour au travail rapide était aussi avantageux pour les employeurs dans des domaines tels que la productivité, le maintien en poste des travailleurs ayant des connaissances et des compétences essentielles et la réduction du coût pour former de nouveaux travailleurs. Elle a expliqué qu'un bon programme de retour au travail montrait à l'employé que son employeur le valorisait.

M^{me} Pirie a poursuivi en disant que le retour au travail rapide était un très bon but, en principe, mais qu'il présentait des obstacles. Elle a indiqué que l'objectif de cette réunion, en analysant les trois questions clés, était de favoriser le changement dans l'approche relative au retour au travail efficace.

M^{me} Pirie a invité chacun des intervenants, membres du conseil et membres du personnel participant à la réunion à se présenter.

Elle a expliqué que la réunion se déroulerait selon un format différent des réunions d'engagement précédentes, connu sous le nom de format « café du monde ». Elle a ajouté que ce format encouragerait les discussions en petits groupes dans un environnement similaire à celui d'un café à ambiance décontractée. Elle a fait remarquer que le but de cette réunion était de créer un environnement où tous les intervenants se sentaient libres de s'exprimer et où les commentaires recueillis pendant les discussions seraient analysés par Travail sécuritaire NB.

Aperçu de la présentation sur le retour au travail (présentée par Tim Petersen, président et chef de la direction par intérim)

Le président et chef de la direction par intérim de Travail sécuritaire NB, Tim Petersen, a présenté une vidéo sur la sécurité qui retraçait l'histoire d'un travailleur blessé néo-brunswickois qui n'avait pas pu retourner à l'emploi qu'il occupait avant son accident. Le travailleur blessé a reçu du recyclage et est retourné au travail dans un autre secteur d'activités. M. Petersen a mis l'accent sur les avantages du retour au travail pour le travailleur et l'employeur en plus d'être un bon remède. Voir les annexes A et B pour obtenir plus de détails.

Discussion avec les intervenants

La réunion s'est poursuivie avec des discussions autour d'une table ronde dans une ambiance décontractée de café. Dans le cadre de trois rondes de discussions de 20 minutes, les intervenants ont discuté des trois questions clés suivantes :

1. Que signifie le « retour au travail » pour vous?
2. Selon vous, quel serait un obstacle au retour au travail?
3. Que pourrions-nous (c'est-à-dire toutes les parties) faire pour mieux encourager le retour au travail?

Voici les principaux thèmes qui sont ressortis de l'analyse de ces trois questions :

Communication et collaboration

Plusieurs intervenants ont mentionné un manque de communication entre le travailleur blessé, l'employeur, les médecins et Travail sécuritaire NB (y compris les ergothérapeutes, les gestionnaires de cas, etc.). Les intervenants ont fait remarquer que différents rapports de médecins et de Travail sécuritaire NB peuvent exister et ont mis l'accent sur la valeur liée à l'établissement d'un plan de retour au travail collaboratif, y compris une communication continue entre les parties en cause. Ils ont expliqué que cela garantirait le traitement rapide de toutes les questions et les préoccupations et la participation active des travailleurs blessés à leur plan de retour au travail.

Mesures d'adaptation et tâches modifiées dans le cadre du retour au travail

De nombreux intervenants ont affirmé que les employeurs ne possédaient souvent pas les outils ou les connaissances nécessaires pour les aider à procéder à des mesures d'adaptation en vue du retour au travail d'un travailleur blessé. Les intervenants ont mentionné que les employeurs profiteraient d'une éducation sur les tâches modifiées et sur la façon dont ils peuvent le mieux soutenir le travailleur blessé dans son plan de retour au travail, notamment dans les petites et moyennes entreprises qui sont susceptibles d'avoir peu d'expérience ou de connaissances sur les processus de retour au travail.

Certains intervenants ont fait remarquer qu'il pouvait être difficile d'apporter des modifications à des tâches de travail, y compris à cause de la réticence des syndicats à apporter des modifications aux descriptions de travail et aux emplois dans le cadre desquels des tâches modifiées ne sont pas possibles. Des difficultés similaires existent dans certains sous-ensembles de travailleurs (main-d'œuvre vieillissante, jeunes travailleurs, travailleurs ayant des problèmes personnels ou des conditions préexistantes, etc.).

Quelques intervenants ont mentionné que le fait d'imposer un plan de retour au travail, même avec des tâches modifiées, avant que le travailleur ne soit prêt, pouvait nuire à ce dernier et entraîner une autre blessure.

Rôle des médecins

Plusieurs intervenants ont exprimé le besoin pour les médecins de mieux comprendre la médecine du travail, notamment en déterminant les capacités au lieu de mettre l'accent sur les restrictions. Les intervenants ont expliqué qu'au lieu que ce soit les médecins qui prescrivent un congé strict, ils préféreraient plutôt qu'on se concentre sur la façon dont on peut mettre en place des mesures d'adaptation pour le travailleur dans le cadre d'un plan de retour graduel au travail ou de tâches modifiées.

Soutien psychologique pour le travailleur blessé

De nombreux intervenants ont discuté des effets psychologiques et émotionnels que connaissent un travailleur qui a subi une blessure au travail. Les intervenants ont également signalé l'anxiété qu'un travailleur blessé pouvait éprouver lorsqu'il réintérait le marché du travail ainsi que son sentiment d'être perçu comme étant « faible » par ses pairs. Ils ont soulevé le fait que les ressources liées à la santé mentale devraient être facilement accessibles afin de soutenir totalement les travailleurs blessés et leur famille.

Certains intervenants ont fait remarquer que les travailleurs blessés avaient besoin de se sentir valorisés par leur employeur lors de leur retour au travail. Le fait de donner aux travailleurs blessés la possibilité d'effectuer des tâches importantes les aiderait à se sentir productifs et à retrouver un sens du devoir.

Traitement rapide des réclamations

Les intervenants ont discuté de l'importance d'un traitement plus rapide et plus simplifié des réclamations, exigeant moins de travail administratif, afin de faciliter un plan de retour au travail plus rapide. Ils ont souligné l'importance d'une intervention précoce et d'un retour au travail du travailleur dès que possible.

Limitations attribuables à la législation relative à la protection de la vie privée

Plusieurs intervenants ont mentionné les défis auxquels ils devaient faire face relativement à l'accès limité aux renseignements en raison de la législation relative à la protection de la vie privée, en précisant que certains renseignements médicaux de travailleurs blessés (nature de la blessure, restrictions, etc.) aideraient l'employeur à mettre en place les mesures d'adaptation nécessaires pour le retour au travail de l'employé.

Inclusion dans le lieu de travail après une blessure

Les intervenants ont soulevé le besoin pour un travailleur de maintenir un lien avec son lieu de travail après une blessure. Ils ont suggéré que le fait d'inviter le travailleur blessé à assister à des réunions du personnel, à des fêtes, à des séances de formation, etc., l'aiderait à maintenir son lien avec le lieu de travail et faciliterait sa transition vers le retour au travail. Cela aiderait également le travailleur à établir des relations d'entraide avec ses collègues qui jouent un rôle important dans la réussite de son retour au travail.

Accent mis sur le retour au travail rapide

Les intervenants ont fait remarquer que certains travailleurs pouvaient ne pas être motivés à retourner au travail, car ils voulaient continuer de recevoir les prestations pour perte de gains ou demeurer en congé suffisamment longtemps pour récupérer les prestations pour perte de gains perdues au cours de la période d'attente de trois jours. Ils ont souligné l'importance pour les travailleurs blessés de comprendre la valeur du retour au travail dès que possible.

Prescription de certains médicaments

Certains intervenants ont mentionné les défis posés lorsqu'on prescrivait des opiacés et du cannabis à des fins médicales à des travailleurs blessés et ont attiré l'attention sur le fait que certains médicaments pouvaient créer un obstacle à la mise en place de mesures d'adaptation si le travailleur ne pouvait pas effectuer certaines tâches de travail à cause du médicament en question. Les intervenants ont également indiqué que la prescription de ces médicaments pouvait créer un problème de dépendance chez le travailleur blessé. Par ailleurs, ils ont souligné la difficulté découlant de l'application d'une « politique antidrogue » au lieu de travail.

Gains estimatifs que le travailleur est en mesure de tirer ou jugement de l'aptitude au travail

Quelques intervenants ont signalé qu'en raison de l'incapacité de certains employeurs à mettre en place des mesures d'adaptation pour le travailleur blessé ou de l'impossibilité pour le travailleur de retourner à l'emploi qu'il occupait avant son accident en raison de la nature du travail, le travailleur pouvait être démoralisé lorsqu'il était jugé apte à occuper un autre emploi.

Derniers commentaires et prochaines étapes

M^{me} Pirie a remercié tous les intervenants de leur présence et de leur apport à la réunion. Elle a ajouté que Travail sécuritaire NB les avait écoutés. Elle a encouragé les intervenants à remplir le questionnaire afin d'aider l'organisme à améliorer ses réunions d'engagement et a ajouté qu'elle espérait revoir les intervenants.

Participants

Amanda Aubé – Travail sécuritaire NB
Amber Leclerc – Travail sécuritaire NB
Andrew Diotte – Invité du Comité consultatif des travailleurs blessés
Andrew Hardy – Section locale 1190 du Syndicat canadien de la fonction publique,
Anne McInerney – Travail sécuritaire NB
Azarie Ross – Comité consultatif des travailleurs blessés
Barb Keir – Travail sécuritaire NB
Barbara Boudreau – Invitée du Comité consultatif des travailleurs blessés
Beth Folkins – Raffinerie d'Irving Oil
Beverly Doyle – Moosehead Breweries
Bob Davidson – Association des policiers du Nouveau-Brunswick
Bob Sleva – Connors Bros., Limited
Brigitte LeBlanc-Miller – Travail sécuritaire NB
Carolyn MacDonald – Travail sécuritaire NB
Carolyn Radcliffe – Travail sécuritaire NB
Darrel Nickerson – J.D. Irving, Limited
Darren Nason – Section locale 946 de l'Union internationale des opérateurs-ingénieurs,
David Giddens – Connors Bros., Limited
Denny Vautour – Section locale 8NB de la International Union of Bricklayers and Allied Craftworkers
Dino Scichilone – Travail sécuritaire NB
Dorine Pirie – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
D' Paul Atkinson – Travail sécuritaire NB
Dwayne Squires – Association des policiers du Nouveau-Brunswick
Elisha Milne – Travail sécuritaire NB
Emily Venart-Wood – Service Nouveau-Brunswick
Erin Crandall – Réseau de santé Horizon
Ernest Guy Charest – Invité du Comité consultatif des travailleurs blessés
Frank Forestell – Travail sécuritaire NB
Gaëtan Guérette – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Haley Flaro – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Harold Fisher – Section locale 1555 de la Fraternité internationale des ouvriers en électricité
Hector Losier – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Helen-Louise Mitchell – Travail sécuritaire NB
Hercules Georgiadis – Groupe AV NB Inc., usine de Nackawic
Hermel Thériault – Comité consultatif des travailleurs blessés
Isabelle Morin – Invitée du Comité consultatif des travailleurs blessés
Jackson MacQuarrie – Bourque Industrial Ltd.
Jane Graves – Armour Transportation Systems
Jane Wellman – Énergie NB
Jean Landry – Travail sécuritaire NB
Jenna MacDonald – Coast Tire
Jerry Doucett – Cité de Moncton
Joanne Vautour – Travail sécuritaire NB
Josée Gaudet – Réseau de santé Vitalité
Julie Marr – Conseil d'administration de Travail sécuritaire NB
Kathy Betts – Quality Concrete Inc.
Krista Collins – Construction Association of New Brunswick – Région de Saint John

Krista Ross – Fredericton Chamber of Commerce
Laragh Dooley – Travail sécuritaire NB
Larry Cook – The International Association of Firefighters
Leica Gahan – Comité consultatif des travailleurs blessés
Lisa Dionne – Travail sécuritaire NB
Lise Bourque – Brunswick Sheet Metal Ltd.
Luc Erjavec – Restaurants Canada
Marc Roy – Jacobs
Marc Tanfara – Travail sécuritaire NB
Martha Smith – Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Conseil du Trésor
Michael Bewsher – Travail sécuritaire NB
Michael McGovern – Travail sécuritaire NB
Michel Fournier – Sunnymel
Michèle Caron – Conseil d’administration de Travail sécuritaire NB
Mike MacMullin – Unifor
Morgan Peters – Fredericton Chamber of Commerce
Murielle Gaudet – Service Nouveau-Brunswick
Nancy Boutcher – Travail sécuritaire NB
Nicole Poirier – Énergie NB
Pam Wasson – Travail sécuritaire NB
Pamela Baker – Comité consultatif des travailleurs blessés
Paula Garant – Comité consultatif des travailleurs blessés
Pauline Diotte – Comité consultatif des travailleurs blessés
Phyllis Allain – BSM Services (1998) Ltd.
Renaud Cormier – Nadeau Ferme avicole Limitée
Rick Hicks – Travail sécuritaire NB
Sally Blount – Travail sécuritaire NB
Shawna Wallace – Travail sécuritaire NB
Shelly Dauphinee – Travail sécuritaire NB
Shirley Mitchell – Coast Tire
Stacy Newman – Travail sécuritaire NB
Stéphanie Rancourt – Travail sécuritaire NB
Susan D. Smith – Connors Bros., Limited
Tammy LeBlanc – Raffinerie d’Irving Oil
Tim MacFarlane – Travail sécuritaire NB
Tim Petersen – Travail sécuritaire NB
Tina McCormack – Groupe AV NB Inc., usine d’Atholville
Tina Soucy – Conseil d’administration de Travail sécuritaire NB
Tom Barron – Barron T. Labour Relations
Tom Coughlan – OSCO Construction Group
Tommy Wood – Travail sécuritaire NB
Pauline Diotte – Comité consultatif des travailleurs blessés
Wayne MacAllister – Maple Leaf Homes
Yanick Hache – Scieries Chaleur Sawmills
Yvon Collette – Travail sécuritaire NB

Pièces jointes

Annexe A – Présentation de la réunion d'engagement des intervenants

Annexe B – Document *L'importance du retour au travail*

Annexe C – Ordre du jour de la réunion d'engagement des intervenants